

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2022-12-16 Date de révision: 2022-12-16

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : High Calcium Hydrated Lime

Type de produit : Solide

Autres moyens d'identification : Hydrated Lime, Calcitic Hydrated Lime, Lime, Slaked lime, Lime Putty, Lime Slurry, Milk

of Lime, Calcium Hydroxide.

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Neutralisation, floculation, stabilisation, absorption.

1.3. Fournisseur

Fabricant

GRAYMONT

#200-10991 Shellbridge Way

Richmond, BC V6X 3C6 - Canada

T 1 604 207-4292; Toll free1 866 207-4292 - F 1 604 207-9014

www.graymont.com

Distributeur

Graymont Western US Inc 585 W Southridge Way

Sandy, Utah 84070 - United States

T+1 801-262-3942

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation du tractus respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)







Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS) : Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves
Peut irriter les voies respiratoires
Peut provoquer le cancer (Inhalation)

Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS) : Se procurer les instructions avant utilisation.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Calcium (hydroxyde de)	Calcium (hydroxyde de) Calcium dihydroxide / Calcium hydroxide (Ca(OH)2) / Hydrated lime / Lime, hydrated / CALCIUM HYDROXIDE / Slaked lime	n° CAS: 1305-62-0	90 – 100
Silices cristallines (quartz)	Silices cristallines (quartz) Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	0,0001 – 1

Remarques

De la silice cristalline a été trouvée dans certains produits à un niveau égal ou supérieur au niveau de détection de 0,1 %. La concentration dépend de la source de calcaire.

Toute concentration indiquée comme une fourchette est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation possible entre différents lots. Si un nom chimique générique est indiqué ou si le numéro CAS n'est pas divulgué, l'identité chimique spécifique n'est pas divulguée en tant que secret commercial.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 2/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche

à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer des brûlures en

présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou

prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec

une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des

- Teut ette floori en das a ingestion: Teut provoquer une inflation de rapparen algestin, des

nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou

répétée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aucun.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA).

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 3/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

 Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage

: Aspirer la poussière avec un équipement équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. . Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de générer de la poussière. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

High Calcium Hydrated Lime

Pas d'informations complémentaires disponibles

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 4/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)		
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition prof	essionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'e	exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition prof	fessionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition pro	fessionnelle	
VEMP (OEL TWA)	5 mg/m³	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'expositi	on professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m³	
OEL STEL	10 mg/m³	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professi	ionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m³	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition profession	onnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable fraction)	
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professi	ionnelle	
NIOSH REL (TWA)	5 mg/m³	
USA - MSHA - Valeurs limites d'exposition profession	onnelle	
MSHA PEL TWA 8/40 h	5 mg/m³	
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)		
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition prof	essionnelle	
Nom local	Silica-Crystalline: Quartz	
OEL TWA	0,025 mg/m³ (respirable particulate)	
Notations et remarques	Carcinogenicity A2	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Silica, Crystalline - alpha quartz	
OEL TWA	0,025 mg/m³ (respirable)	
Notations et remarques	ACGIH Carcinogenicity category A2; IARC group 1 carcinogen	
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition prof	fessionnelle	
OEL TWA	0,1 mg/m³ (designated substances regulation-respirable fraction (Silica, crystalline)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition pro	fessionnelle	
VEMP (OEL TWA)	0,1 mg/m³ (respirable dust)	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
OEL TWA	0,05 mg/m³ (Trydimite removed-respirable fraction (Silica - crystalline (Trydimite removed))	

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 5/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)		
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Silica crystaline - quartz	
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m³ (respirable particulate matter)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen)	
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen	
Référence réglementaire	ACGIH 2022	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Quartz (Total Dust) (Silica: Crystalline)	
OSHA PEL (TWA) [1]	50 μg/m³ (Respirable crystalline silica)	
Remarque (OSHA)	Table Z-3. For OSHA PEL (TWA) use formula: (30 mg/m3 / (%SiO2+2)) for mg/m3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LH 50 mg/m³ (respirable dust)		
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
NIOSH REL (TWA)	0,05 mg/m³ (respirable dust)	
USA - MSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
MSHA PEL TWA 8/40 h	30 mg/m³ / (%SiO2) + 2 mg/m³ (Total dust) 10 mg/m³ / (%SiO2) + 2 mg/m³ (Respirable dust)	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches

accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

En cas de contact, les protections suivantes devraient être portées à moins que l'évaluation n'indique qu'un plus haut degré de protection est souhaitable : lunettes de protection contre les projections chimiques et / ou écran facial.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 6/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre fine.
Couleur : Blanc
Odeur : Sucré Sol

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 12,45 solution saturée à 25°C (77°F)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Inflammabilité : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F : Non applicable Densité relative : 2,3 – 2,4

Solubilité : Eau: 0,165 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : 540 °C (1004 °F)
Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières comburantes. Acides. Humidité. Matières réactives. . Métaux en poudre. Anhydrides d'acides. Composés nitrés organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 7/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 11: Données toxicologiques	
11.1. Informations sur les effets toxicologique	es
Toxicité aiguë (voie cutanée)	Non classé Non classé Non classé
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)	
DL50 orale rat	7340 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2500 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6,04 mg/l/4h
ATE CA (orale)	7340 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	pH: 12,45 solution saturée à 25°C (77°F) Provoque des lésions oculaires graves. pH: 12,45 solution saturée à 25°C (77°F) Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Peut provoquer le cancer par inhalation. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration :	Non classé
High Calcium Hydrated Lime	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation : Symptômes/effets après contact avec la peau :	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produi se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 8/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques

: Peut provoquer le cancer. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou

répétée.

Autres informations

: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2. Persistance et dégradabilité

High Calcium Hydrated Lime

Persistance et dégradabilité Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

High Calcium Hydrated Lime	
Coefficient de partage n-octanol/eau Non applicable	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)	

Calcium	(Hyuroxy	ue ue) (1303-02-0)	

FBC - Poissons [1] (no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 9/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 10/11

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U



Ce produit peut vous exposer à Silice cristalline alvéolaire, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
, , ,	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know
Silices cristallines (quartz)(14808-60-7)	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 12/16/2022 Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H		
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
STOT RE 1	1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 1	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation du tractus respiratoire	

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

12/16/2022 FR-CA (français - CA) 11/11